

**Commune
De
GINGSHEIM**



**Département du Bas-Rhin
Arr. de Strasbourg - Campagne**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2012

Sous la Présidence de M. Dominique GROSS, Maire
Elus : 11 – En fonction : 9 – Présents : 9

Absents : -

Procurations : -

**Validation du Compte Administratif 2011 et
Affectation des résultats 2011**

Après examen du compte administratif 2011 présenté par M. le Maire, le Conseil Municipal approuve ce compte administratif et l'arrête comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses :	151.238,21€	Dépenses :	265.704,39€
Recettes :	241.685,39€	Recettes :	233.001,14€
Excédent :	90.447,68€	Déficit :	32.703,25€

Résultat GLOBAL de l'exercice 2011 : 57.744,43€

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011
- Constatant que le CA présente un excédent de fonctionnement de 57.744,43€
- Statuant qu'il n'y a aucun reste à réaliser sur 2011

DECIDE d'affecter les sommes de :

- 57.744,43€ à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté)
- 32.703,00€ à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)

Approbation du Compte de Gestion 2011

Après s'être fait présenté toutes les pièces budgétaires et comptables de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de gestion dressé par le comptable du trésor pour l'exercice 2011, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du BUDGET 2012

Le Conseil Municipal vote le Budget 2012 proposé par M. le Maire, et l'arrête comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	245.774€	Dépenses	207.040€
Recettes	245.774€	Recettes	207.040€

Vote des Taux d'imposition 2012

Sur la base des nouvelles dispositions qui avaient été prises pour 2011, tenant compte du « rebasage » de la taxe d'habitation et du foncier non bâti, le Maire propose de maintenir les taux d'imposition votés en 2011, afin de garantir une stabilité des impositions locales pour 2012.

Après délibération, le conseil Municipal décide à l'unanimité pour 2012 l'application des taux de référence communaux de 2011 proposés par les services fiscaux et arrête ces taux comme suit :

Taxe d'habitation	16,13%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,84%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46,85%
CFE	21,39%

Location appartement communal

Le maire expose avoir été informé par le locataire actuel M. Furnstein, de sa volonté de quitter le logement situé au 3 rue de l'église et ceci en date du 31 mars 2012.

Il précise que depuis Janvier 2012, M. Furnstein effectue régulièrement le paiement du montant loyer + charges, ainsi que le versement supplémentaire de 150€ imposé par jugement du tribunal en date du 14 décembre 2011, pour apurer sa dette envers la commune.

Cependant, ce dernier ayant perdu son emploi, il n'est plus en mesure d'assumer de telles sommes.

La Commune a informé le cabinet d'avocats qui suit l'affaire de cette situation, nous sommes dans l'attente du plan d'action à mettre en œuvre. En parallèle, M. Furnstein s'est engagé de vive-voix auprès du Maire à continuer de régulariser mensuellement la somme de 150€

Le Maire explique avoir été contacté par Melle Lerdung Mélodie. Cette dernière souhaite louer l'appartement pour elle-même et son jeune fils Hugo. Une lettre de motivation est présentée au conseil Municipal, un dépôt de caution proposé à l'entrée en location cependant en raison des événements liés au contrat de M. Furnstein, il est décidé à l'unanimité de prendre des garanties supplémentaires afin de ne plus se retrouver dans une situation de loyers impayés.

C'est pourquoi, à ce jour Melle Lerdung n'ayant pas d'emploi, il lui sera demandé deux cautionnaires ayant un emploi fixe en signature de contrat de location. L'information sera transmise dès le 27 mars 2012 afin qu'elle puisse prendre ses dispositions si elle souhaite toujours avoir la location du dit-appartement.

M. le Maire rappelle qu'à ce jour le loyer est d'un montant de 350€ avec une provision mensuelle de charges de 60€ couvrant les dépenses d'eau et de chauffage. Cette somme avait été figée à la signature du contrat avec M. Furnstein le 1^{er} aout 2008, mais ne correspond plus à l'évolution des coûts des matières énergétiques actuelles. Il serait judicieux de mettre en place un décompte de charges précis. Pour ce faire, l'appartement doit être équipé pour le chauffage de compteurs calorifiques et pour l'eau d'un compteur à eau. Un devis est proposé par l'entreprise Diebold pour un montant HT de 1615€(pose de compteurs de calories raccordés au circuit de chauffage et pose d'un compteur à eau froide). Un devis sera également demandé pour la pose de compteurs calorifiques par la société URATE sur la base d'une location annuelle. Les devis seront alors comparés et la décision sera prise en prochain conseil.

Acte de vente LGV est- tronçon H/terrains de la commune

Lors du Conseil du 09/02/2012, le Conseil Municipal avait donné pouvoir au Maire de signer l'acte de Vente des terrains :

- Section 16 numéro 320 – 37,52 ares
- Section 16 numéro 321 – 6 ,23 ares
- Section 16 numéro 139 – 1,83 ares

La présente vente a donc été consentie et acceptée moyennant une indemnité globale de 4.308,00€

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accepter ce chèque et demande au Maire d'en ordonnancer l'encaissement.

Location terrain communal « Le Faulloch »

Au courant du mois de Février 2012, M. Hauber Rémy avait informé la mairie de son souhait d'arrêter la location du terrain communal situé sur la parcelle du « FAULLOCH » pour une superficie de 13.92 ares.

Une annonce de vacation de location a été affichée pendant 30 jours en Mairie et deux candidats se sont portés volontaire pour la location de ce terrain :

- M. Jean-Marie Kauffmann, d'une part et
- M. Yves Gillig d'autre part.

Après vote selon descriptif ci-dessous :

1 voix contre, 6 voix pour et 2 abstentions pour M. Kauffmann et

1 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions pour M. Gillig,

Le Conseil municipal décide d'attribuer en location le terrain à M. JM Kauffmann pour une implantation de vignes, à effet immédiat.

La confirmation parviendra à M. Hauber Rémy en semaine 14/2012.

Points divers

1/ Le Maire présente au Conseil l'état d'avancement du chantier du bassin de rétention.

Il informe les élus que l'opération concernant l'enrochement s'est vue perturbé en regard de la qualité et de la nature de la pierre choisie par Eurovia. En effet, la pierre de grès proposée par ces derniers s'est vue refusée alors que l'enrochement

était quasiment achevé. C'est donc à leurs frais, qu'Artelia a imposé le remplacement immédiat de cette pierre par la mise en place de la pierre conforme au cahier des charges à savoir le granit, moins sensible au gel. Le terme du chantier se voit reporté de quelques jours, mais sans pénalités de retard.

Mme Boisseau soulève le point de la sécurité. Elle précise son point de vue en insistant sur la hauteur des flancs du bassin, et la dangerosité du fond boueux. En effet, un enfant pourrait y tomber et rester empêtré.

D'un commun accord, le Conseil municipal valide un arrêté municipal statuant sur le caractère dangereux du site et un panneau signalant cet arrêté sera apposé en limite de bassin de rétention. L'idée d'une barrière de haie est envisagée à long terme.

2/ Lors du Conseil municipal du 09/02/2012, il avait été envisagé de procéder à la réfection des grilles du cimetière. Deux devis avaient été présentés et après avoir approfondi les termes techniques comme financiers, c'est la société M.S.P. qui est retenu à l'unanimité des votes pour procéder à ces travaux, pour un montant HT de 2000€ La commande sera passée en semaine 14/2012.

3/ Concernant la réfection du calvaire du cimetière, M. Becker rappelle les termes de la précédente réunion en qualité de bilan.

- Très mauvais état de l'édifice, risque de chute.
- **Réfection par injection et traitement de pierre, environ 5000€**
- **Remplacement à l'identique par un édifice neuf, environ 9000€**

La commune n'a pas le budget nécessaire cette année pour envisager ce chantier. Il est envisagé peut-être de partir sur un achat en neuf, mais sur un autre modèle, plus standard.

M. le Maire informera le Conseil de Fabrique de cette solution.

4/ Mme Boisseau aborde le sujet des permanences à effectuer pour les présidentielles le 22/04/2012 et le 06/05/2012 en cas de deuxième tour, concernant le bureau de vote.

Après concertation, les permanences sont arrêtées de la sorte :

De 08h à 11h30,

Messieurs Schmaltz Léonard – Hofstetter Eric et Siefert Eric

De 11h30 à 15h00

Madame Boisseau Catherine – Messieurs Hauber Fabien et Heinold Pierre

De 15h00 à 18h00

Mme Cuny Carmen - Messieurs Gross Dominique et Becker Alain.

Mme Ness Sandra pour la clôture du procès-verbal.

Le Maire clôture la séance à 23h45.

Registre de Conseil Municipal du 26 mars 2012

Rendu exécutoire le 27 mars 2012

Suite à l'affichage et à la diffusion le 27 mars 2012

Et la transmission en préfecture le 27 mars 2012

Le Maire

Dominique Gross